

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2013

INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TRANSPORTS - (N° 850)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 175

présenté par
Mme Beaubatie

ARTICLE 25

À l'alinéa 15, substituer à la première occurrence du mot :

« et »

le mot :

« à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence à la suite de l'insertion d'un 3 *bis* au VI de l'article 18 au cours de l'examen en commission.